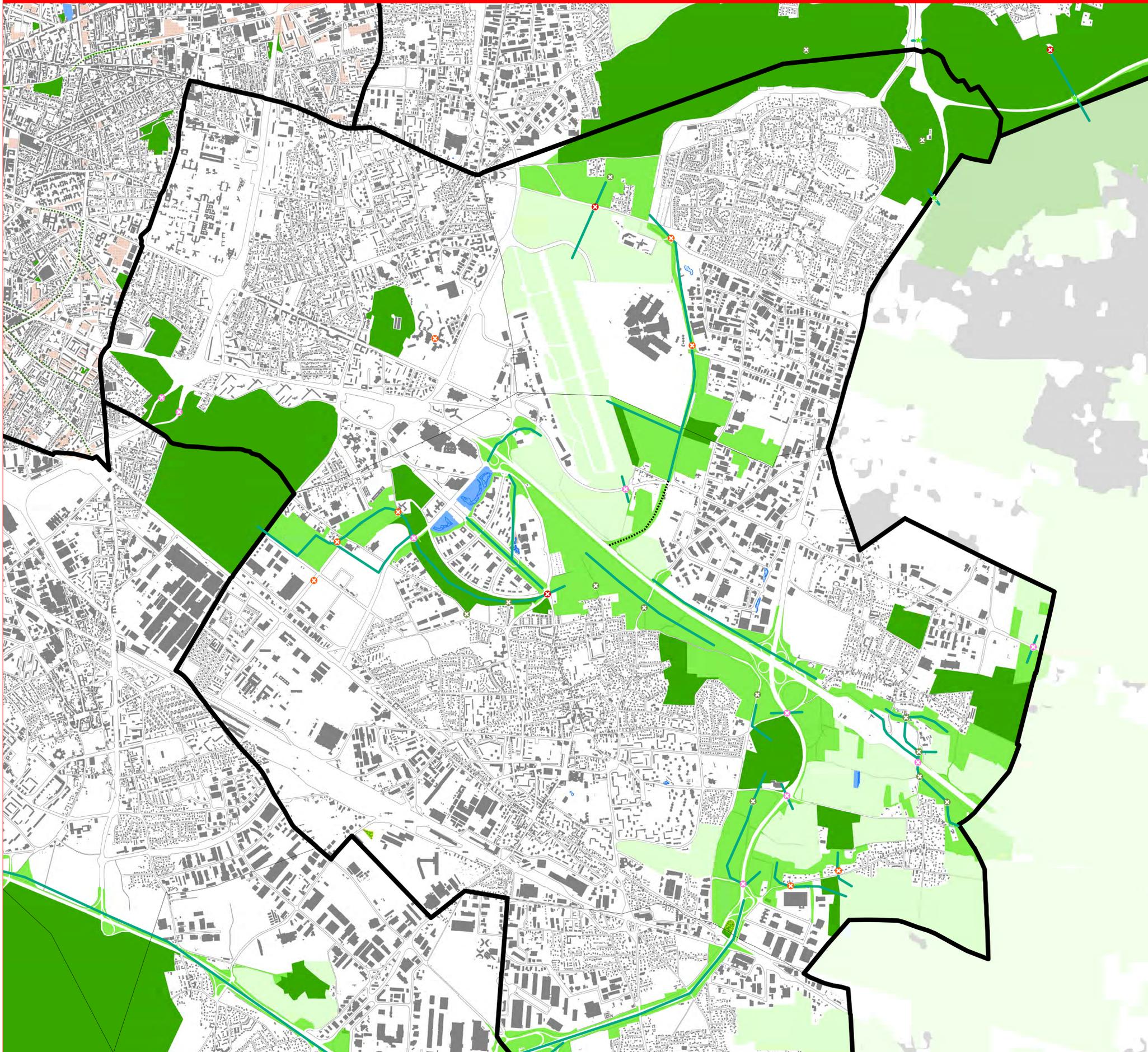


ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT - TRAME VERTE ET BLEUE



- Légende :**
- Réservoirs de biodiversité**
- à dominante de la trame verte
 - à dominante de la trame bleue
 - Réservoirs biologiques SDAGE
 - Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés
 - Zones humides
 - Pelouses sèches
- Corridors écologiques**
- à dominante de la trame verte
 - à dominante de la trame verte
 - mixte trame verte et bleue
 - mixte trame verte et bleue
 - à dominante de la trame bleue
 - Corridors aquatiques majeurs
 - Corridors aquatiques locaux
 - Principe de continuité à restaurer
- Liaisons végétales à maintenir, à renforcer ou à créer en ville (Lyon et Villeurbanne)**
- à dominante de la trame verte
 - à dominante de la trame bleue
- Autres éléments participants à la fonctionnalité**
- Espaces perméables et zones agricoles intensives
 - Espaces de nature en ville (espaces relais, isolats)

- Eléments de fragmentation**
- Points de fragilité trame verte du SEPAL**
- ⊗ Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation
 - ⊗ Passage contraint en milieu urbanisé
 - ⊗ Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage
 - ⊗ Franchissement de voirie présentant des risques de collision pour la faune
 - ⊗ Passage aménagé pour la faune
 - Bâti/tâche urbaine
- Obstacles à la continuité aquatique**
- ⊗ Obstacle difficilement franchissable
 - ⊗ Obstacle infranchissable
 - Cours d'eau souterrain
 - Limite communale



Données disponibles au moment de l'élaboration du diagnostic de 2013 à 2016
Sources : Mosaïque Environnement, DREAL, Georhonealpes, SEPAL, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
Fonds : Métropole